VÉRIDIQUE URIER OU

Du 11 FRI MAIRE, an 5º. de la République française. (Mercredi 1er. Décembre 1796, vieux style,)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

A V I S.

evée ci national pit la so

ivoir si és, et

pense qu s actes législat soient

t dans l'

a garani

s sont do

on est

par lequ la genda

ici à troi

le premi

ans l'int

ojets.

la comm

projet

s générar

apport su

en a or

, aprour

ile du di

es à donn

luit de l'a Prix, 3 la libraire, m

blique fran

concerne as fruitien, pour la pro-liv. 10 sol

itiques,

T S.

Le prix est de g liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour et 36 pour un an.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. Lenoux, que des Prêtres Saint-Germain-l'Anxerrois, n. 42. Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Fin de l'adresse de Washington.

Notre situation isolée et lointaine nous invite et nous donne le pouvoir de suivre un système différent. Si nous restons unis sous un gouvernement actif, l'époque n'est pas éloignée où nous pouvons défier les puissances étraneres de nous faire aucun fort matériel, où nous prendrons une attitude assez imposante peur faire respecter scrupuleusement notre neutralité, où les nations bellifrantes, désespérant de faire des conquêtes sur nous, ne se hasarderont pas, sous des préiextes frivoles, à noas provoquer; en un mot, où nous pourrons choisir entre la paix ou la guerre, selon que notre intérêt, gailé par la justice, l'aura conseillé.

Pourquoi renoncer aux avantages d'une situation si particulière? Pourquoi sacrifier nos intérêts privés à des intérêts étrangers? Pourquoi mêlant nos destinées avec c lles d'une partie de l'Europe, embarrasser notre tran-quillité et notre bonheur dans le dédale de l'ambit on, des rivalités, des intérêts, des tracasseries et des ca-

prices des nations européennes ? Notre politique est de n'avoir point d'alliance permanente avec aucune portion de l'autre hémisphère , c'estdire autant qu'il est aujourd'hui en notre pouvoir ; car loin de moi l'idée de préconiser le manque de foi aux traités existans. Je tiens comme une maxime également pplicable aux affaires publiques et privées, que la robité est la meilleure politique. Remplissons, je le épète, avec la plus scrupuleuse exactitude, les enga-

emens que nous avons pris; mais je suis convaineu u'il n'est pas nécessaire, qu'il seroit même imprudent e leur donner plus d'étendue.

Prenons soin de nous maintenir dans un état respectable de défense, et soyons assurés que nous ne manmerons point d'alliances temporaires, si nous nous rouvons jamais dans le cas d'en avoir besoin.

La politique, l'humanité et notre intérêt nous recom-

mandent d'entretenir avec toutes les nations une bonne hacmonie et un échange libéral de bons offices; mais Pintérêt même de notre commerce nous pre-crit en cela une conduite sage juste et impartiale. Il nous conseille de n'accorder ni demander aucune faveur, aucune préference exclusive; de consulter toujours l'ordre des choses, d'étendre ét de varier, par des moyens doux, les branches de notre commerce, sans jamais employer la violence; d'établir dans nos rapports commerciaux, avec les puissances qui y seront disposées, des règles conformes aux circonstances, qui ne puissent blesser l'opinion des unes ni des autres, et sur-tout, qui puissent être annulées ou modifiées à d'fférentes époques selon que les circonstances et l'expérience l'exigeront; d'avoir toujours présent à la pensée que c'est une grande folie, dans une nation, d'attendre d'une autre nation des faveurs désintéressées; qu'elle doit payer d'une portion de son indépendance tout ce qui a l'air de lui être accordé par désintéressement ; que lorsqu'elle accepte, elle s'expose, même en donnant en retour des faveurs réelles pour des avantages illusoires, au reproche d'avoir été ingrate, et de n'avoir pas assez donné. Il n'y a pas d'erreur plus grande en politique, que celle d'attendre ou de calculer sur des faveurs réelles d'une nation à une autre, c'est une illusion dont l'expérience doit nous guérir , et qu'un juste sentiment d'orgueil doit faire abandonner.

En vous faisant entendre, ô mes compatriotes! les conseils d'un vieillard qui vous aime tendrement, je n'ose esperer qu'ils fassent une impression aussi vive et aussi durable que je le désire ; ils n'arrêteront pas les passions dans leur marche accoutumée ; ils ne préserveront pas notre nation de la destinée commune; mais si je pouvois me flatter qu'ils produiront quelques avantages partiels , s'ils parvenoient à modérer le délire de l'esprit de parti; s'ils vous mettoient en garde contre les dangers des intrigues extérieures, et contre les impostures d'un patriotisme simulé, je me croirois récompensé

de mes efforts pour votre bonheur.

Les principes que je vous ai tracés m'ont servi de guides dans les devoirs de ma place. Les actes émanés de moi et toute ma conduite l'attestent à vous et à tout l'univers; ma conscience m'en rend témoigrage à moi-même.

A l'égard de la guerre qui subsiste encore en Europe, ma proclamation du 22 avril 1793, indique le plan que j'ai suivi ; elle a été sanctionnée par vos suffrages et par vos représentans des deux chembres ; rien n'a pu m'en faire dévier.

Après un mur examen et avec le secours des hommes les plus éclairés, je me suis convaincu que le devoir et l'intérêt nous commandoient la neutralité. Je me suis agpliqué à la maintenir par la modération, la persévérance de la fermeté.

Sans entrer dans le détail des considérations qui motivoient ce parti, j'observerai seulement que les puissances belligérantes ont tellement été d'accord que la neutralité n'avoit rien de contraire à nos devoirs, qu'aucune d'elles ne l'a méconnue; et en effet, il suffit, pour la justifier, de considérer que la justice et l'humanité ortonnent à chaque nation de maintenir inviolables ses relations de paix et d'amitié avec les autres peuples, lorsqu'elle est libre de le faire.

Sous le rapport de nos intérêts, je m'en rapporte à vos réflexions et à l'expérience, pour prononcer sur cette neutralité. Quant à moi, j'ai regardé comme un moiff préplominant, le besoin de gagner du tems pour affermir nos institutions naissantes, et les élever sans interruption à ce dégré de force et de consistance qui leur est né-

cessaire pour marcher d'elles-inêmes.

Quoiqu'en faisant la revue de toutes les circonstances de mon administration, je sois sûr de n'avoir point commis seiemment d'erreurs, je connois trop mon insuffisance, pour ne pas penser qu'il a dû m'en échapper malgré moi : quelles qu'elles soient, je prie avec ferveur le tout-puissant d'eu écarter ou d'en affoiblir les mauvais effets; j'espère aussi que mon pays ne cessera point de les voir avec indulgence; et après quarante-cinq ans de ma vie consacrés à son service avec un zèle pur, il oubliera les fautes où le manque de lumières a pu m'entraîner,

Comptant sur la bienveillance en cela comme en tout le reste, et pénétré des sentimens d'affection qu'inspirent à tous les hommes les lieux qui les ont vu naître eux et leurs pères, depuis plusieurs générations, je me livre avac complaisance à l'expectative d'une retraite qui me permettra de partager au milieu de mes concitoyens, les douceurs d'un gouvernement libre, qui fut toujours l'objet chéri de mon œur, et qui sera, je l'espère, le prix de nos soins, de nos travaux et de nos dangers, 17 septembre.

G. Washington.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE.

En attendant les rapports du général en chef Buonaparte, auquel l'activité des opérations de l'armée d'Italie n'a pas permis encore de rendre compte des avantages qu'elle a obtenus, en publie ici une lettre du gépéral Berthier, chef de l'état major-général, qui contient l'analyse de ses glorieux succès.

Le général divisionnaire, chef de l'état-major, au général Baraguey d'Hillier, commundant la Lombardie.

Au quartier-général de Vérone, le 29 brumaire, an 5.

Enon, moncher général, après les manœuvres les plus hardies, les combats les plus opiniatres, huit jours sans nous déhotter, nous venons de battre le général Alvinzi, et son corps que nous avons poursuivi jusqu'à Vicence. Cinq mille prisonniers, trois mille commes tués eu blessés, quatre drapeaux, douze pieces

de canon sont le fruit de ces victoires. D'Autori va so rallier derrière la Brenta. Davidovich qui ne sait pas ce qu'est devenu Alviñzi, est à la rive droite de l'Adige, après avoir forcé la division de Vaubois et s'être avancé au delà de Rivoli: nous eraignons qu'il ne se retire; s'il est encore aujourd'hui dans ses positions, demain il est à nous avec les six mille hommes qu'il commande: Vive l'armée d'Italie! Bientôt Mantoue sera au pouvoir des républicains.

Jamais on ne s'est battu avec plus d'acharnement. Nous avons eu deux généraux blessés mortellement, et ciaq qui, espère-t-on, en reviendront; deux aidesde-camp du général en ohef et un adjudant-général

tués.

Je n'ai pas le tems d'en dire davantage, nous avons encore à combattre : point de repos que l'ennemi ne soit détruit.

Signé Alex. Berthier.

Pour copie conforme,

Le général commandant la Lombardie. Signé Beraguey d'Hillier.

Cette lettre atténue l'assertion première de Baraguey, qui supposoit 10,000 prisonniers autrichiens; et la première assertion démentie va nuire à la croyance que pourroit mériter la seconde. On trouvera étrange que des hommes qui se sont battus avec acharnement, qui ont blessé sept généraux, tué deux aides-de-camps et un adjudant-général, qui n'ont eu que 3000 hommes tués ou blessés, en aient laissé prendre 5000 à la-fois. Les proportions de la vraisemblance manquent ici;on répondra que le vrai peut n'être pas vraisemblable, d'accord, mais le cas est très-rare; et on se souvient qu'on a été plus d'une fois officiellement trompé. Cependant si comme le promet Berthier, Mantoue est pris enfiu, cet succès tout prodigieux qu'ils semblent ne pourront Att révoqués en doute; mais si ce siège duroit autant que celui de Troye, la foi dans les nouvelles officielles pourroit s'affoiblir, et Buonaparte, tant exalté aujourd'hui par quelques-uns de ceux qu'il a mitraillés l'année dernière, pourroit, comme beaucoup d'autres, voir decroitre sa réputation

P. S. Voyez dans la séance des deux conseils la confirmation des succès d'Italie, (avec quelques variantes de la première lettre de Baraguey,) et l'annonce importante de la prise très-prochaine de Mantoue.

CORPS LEGISLATIF.

Séance du 10.

Dès l'ouverture de la séance, une certaine agitation ae manifeste dans la salle, les membres se rendent en foule à la séance; la joie est peinte sur leurs fronts; aussi-tôt on annonce un message du directoire; un secrétaire en donne l'ecture; il est ainsi conçu:

Nous attendions impatiemment les dépêches officielles du général Buenaparte pour vous faire part de la victoire décisive que vient de remporter Parmée d'Italie, Jamais cette brave armée ne s'étoit trouvée dans une position si critique. L'ennemi avoit fait les plus grands efforts; il avoit rassemblé dans ses étals toutes res forces

en poste velle arm secours e falloit rie et l'intré d'obstacle huit jours de 12,000 sonniers, position e prochaine Jean-de

constituti braves del Croyez-er rissable. rectoire v attention glorieuse. point été s ce sont ce vovant les lieu des ra cent sur le ont eux-n de leur br son venin la patrie ; nationale : toires, on solide Pi gloire, et au sein de vaux! Je talie ne trait de co j'attendra et alors je un gage qu'ils ont mis.

Le con déclare que la patrie. Richard

des monur
Il a été, de
de retrace
vares ou d
pendant d
ont illustr
fait pour
qu'une co
Adopté

Des colo une pétiti misère affi Pautorisat

Dufay of mission sp eni lui restoient de disponibles, il les avoit fait passer en poste en Italie, et il étoit parvenu à créer une nouvelle armée plus forte que la première, avant que les secours expédiés à Buonaparte fussent arrivés. Il ne falloit rien moins que le génie audacieux de ce général, et l'intrépidité de nos guerriers pour triompher de tant d'obstacles. Le résultat des sanglans combats quijont duré huit jours consécutifs, est la perte pour les autrichiens de 12,000 hommes, tant tués que blessés ou falts prisonniers, de 4 drapeaux et de 18 pièces de canon. Notre position actuelle promet de nouve aux succès et la prise prochaine de Mantoue.

i va se

pas ce

n il est

· Vive

oir des

ement.

nt, et

aides-

énéral

avons

ne soit

2.

lie.

aguey,

la pre-

ce que

ge que it, qui

mps et

omme

la-fois, i; on ré-

, d'ac-

t qu'on

dant si,

fin , ces

ont stre

ant que

urd'hui

ée deroir dé-

la con-

ariantes

nce im-

IF.

TS.

gitation

fronts;

n secré

fficielles

la vic-

d'Italie,

ans une s granda es forces

Jean-de-Brye: Depuis long-tems les ennemis de la constitution républicaine attendoient des revers : nos braves défenseurs ont déjoué ces coupables espérances. Croyez-en le génie de la liberté , la république est impérissable. Tout dans la mémorable affaire dont le directoire vient de vous faire part, est digne de fixer votre attention, et son résultat futur nous promet une paix glorieuse. Mais il est des circonstances qui ne vous ont point été annoncées et qu'il importe de rendre publiques, ce sont celles où les généranx Buonaparte et Augereau voyant les troupes un instant balancer, s'élancent au mi-lieu des rangs, saisissent chacun un drapeau, et foncent, sur les bataillons ennemis, au milieu desquels ils ont eux-mêmes planté ces étendards, glorieux trophées de leur bravoure. Que l'envie cherche encore à distiller son venin sur los lauriers de ces généreux désenseurs de la patrie; mais soyons les organes de la reconnoissance nationale: honneur aux guerriers qui , par leurs vic-toires , ont préparé la paix , mais la paix honorable et solide Puissent-ils bientôt, couverts des palmes de la gloire, et ceints de l'olivier, revenir dans leurs foyers, au sein de leurs familles, goûter le fruit de leurs travaux ! Je demande que vous déclariez que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie : quant au trait de courage des généraux Buonaparte et Augereau, j'attendrai que vous en ayez eu connoissance officielle. et alors je proposerai d'accorder à ces généraux, comme un gage de la reconnoissance nationale, les drapeaux qu'ils ont eux-mêmes plantés au milieu des rangs enne-

Le conseil se lève par un mouvement unanime, et déclare que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

Richard témoigne alors le désir de voir consacrer par des monumens durables, les exploits de nos défenseurs. Il a été, dit-il, d'un usage constant chez tous les peuples, de retracer à la postérité, par des médailles, des gcavares ou des statues, les événemens mémorables. Cependant depuis la guerre une foule d'actions héroïques ont illustré nos guerriers, et les arts n'ont encora rien fait pour les transmettre à nos neveux. Je demande qu'une commission soit chargée de cet objet important.

Adopté.

Des colons réfugiés à Bordeaux, adressent au conseil une pétition dans laquelle ils tracent le tableau de la misère affreuse à laquelle ils sont réduits, et sollicitent lautorisation de retourner dans leurs propriétés.

Musay en demande le renvoi à l'examen d'une commission spéciale. Bourdon de l'Oise s'y oppose, et pense que puisqu'il existe une commission chargée d'examiner le dernier message du directoire sur les colonies, if convient de renveyer à celle-ci la pétition.

Lecointe, membre de cette commission, observe qu'elle n'est chargée que d'examiner la situation des colonies occidentales, et il croit qu'en s'occupant de la pétition dont il s'agit, elle dépasseroit le but qui lui a été fixé.

Doulcet : Rien ne bouleversa plus les idées que de créer plusieurs commissions pour différentes branches qui se rattachent au même objet. Une commission existe qui est chargée d'examiner l'état actuel des colonies; si vons en nommez une autre pour examiner les réclamations des colons, celle-ci peut vous présenter des mesures qui ne coinciderent point avec le travail que doit vous soumettre la première. Ce qu'il vous faut envisager, c'est la position des colonies en général; ce qu'il vous appartient d'examiner, ce sont les mesures législatives qu'il importe de prendre pour rétablir la paix et l'ordre dans ces contrées. Et moi aussi, lorsque le tems en sera venu, je déchirerai le voile dont en voudroit couvrir cette affaire, je ferai entendrs des vérités qui mettront au grand jour l'état déplorable de nos colonies; mais il ne s'agit aujourd'hui que de la pétition qui vous est adressée par des colons, et pour simplifier votre marche et accelerer son résultat, j'appuic le renvoi à la commission existante.

Boissy : Je crois qu'il importe de relever ce que nous a dit Lecointe : Il a avancé que la commission doat il est membre, n'est chargée que d'examiner la situation des colonies occidentales. Oni, elle doit s'occuper de cet objet; mais le message du directoire qui lui a été ren-voyé, parle aussi de l'état des colonies des Indes orientales, et elle doit conséquemment s'en occuper. A cet égard, je erois devoir fixer votre attention sur un objet important. On public que le directoire se propose de renvoyer aux isles de France et de la Réunion les mêmes commissaires qu'il y avoit fait passer, mais qui n'y ent pas été reçus. Je n'accuse point le directorre; je connois personnellement l'un des commissaires par lui nommés, et je me plais à lui rendre justice; mais il en est un autre qui a exercé des fonctions dans les colonies, et dont la nomination n'a pas peu contribué aux troubles qui y ont éclaté. Sera ce ces mêmes commissaires que le directoire enverra ? Craignez qu'i s n'y reportent le désir de venger leur injure personnelle et que la perte de nos colonies ne soit le triste résultat de cette imprudente mesure : creignez que l'anglais qui convoite le commerce exclusif des Indes, ne cherche à profiter des mécontentemens qui naitroient pour s'emparer de nos isles de France et de la Réunion, ou pour les rendre indépendantes.

Quel seroit au surplus le but de l'envoi des commissaires? Seroit-ce pour rendre ces colonies florissantes? Jamais elles ne l'ent été davantage. Seroit-ce pour les attacher à la métropole? Jamais elles ne lui ent été plus attachées. Seroit-ce pour y organiser le régime républicain? La constitution y est en pleine activité. Ils no peuvent donc être qu'inutiles, s'ils ne sont pas dangereux, en y reportant des préventions et des affronts à venger, Je demande donc que la commission seit chargés Pexaminer si le directoire est suffisamment autorisé pour renvoyer des commissaires dans ces colonies.

Blad estime cette question extrêmement importante en ce qu'elle est liée à la conservation et à la tranquillité des colonies, et il appuie le renvoi proposé.

Lamareque reconneît que suivant le vœu de la constitution, le directoire ne peut envoyer des agens dans les colonies, sans l'autorisation expresse du corps législatif, mais il ne pense pas que le conseil puisse examiner si le directoire enverra tels ou tels agens.

Plusieurs membres observent que ce n'est point là ce que Boissy a proposé, qu'il n'a voulu soumettre à l'examen de la commission que la question de savoir s'it est utile que le directoire envoie des commissaires dans les colonies, et non pas s'immisser dans les choix qu'il pourroit faire en cas d'affirmative.

Lamarque alors déclare qu'il ne s'oppose point au renvoi de cette question ainsi posée.

Bentabolle pense au contraire que le renvoi seroit prématuré. Ce n'est que par un membre que le conseil est instruit que le directoire se propose de renvoyer aux isles de France et de la Réunion les mêmes commissaires: Peut-il raisonnablement sur une assertion non-prouvée prendre une délibération? C'est ce que l'opinant ne croit pas, et il demande qu'avant de rien statuer, il soit adressé un message au directoire.

Dumolard: Un membre de la commission, Lecointe, vous a dit qu'elle n'étoit chargée que d'examiner la situation des colonies occidentales; je pense au contraire que vous avez voulu embrasser d'un coup d'œil toutes les celonies. Il ne s'agit pas de jetter ses regards en agrière, on entasseroit des volumes sans découvrir la vérité, car je crois personnellement que tous les partis ent des torts; mais il faut tirer de l'état actuel de ces contrécs tout le parti possible. Nous ne veulons pas dicter au directoire les cheix qu'il doit faire, mais il faut arrêter les flots de sang qui coulent dans les colonies; il faut mettre un terme aux ravages qui les désolents

L'article 155 de la constisution porte que le directoire ne peut envoyer dans les colonies des commissaires que sur l'autorisation du corps législatif, que ces agens auroient la même autorité que le directoire auquel ils sont cependant subordonnés, et que le tems de leur mis sion doit être limité.

Vous voyez donc quelle étendue de pouvoir leur est confiée: aussi la constitution a-t elle voulu les tempérer en établissant que leur mission scroit limitée. Quel est ainsi l'état actuel des choses? deux agens ont été envoyés aux isles de France et de la Réunion, ils sont de retour; je n'examinerai pas quels en sont les motifs; mais il s'agit de savoir si leur mission est terminée, et si dans le doute le direcsoire peut être autoriss à les renveyer. Cette question mérite le plus mûr examen; peut- être en effet l'intérêt de la liberté est-il lié à l'intérêt des colonies, peut-être leur sort a-t il une influence puissante sur les négociations de paix.

On a parlé des dangers où les isles de Franco et de la Réunion peuvent être entraînées par les principes de

4) l'aristocratie, les idées de l'ancien régime; mais peutêtre aussi quelques hommes n'en parlent-ils que pour propager les principes qui ent été établis à Saint-Domingue, et qui en ont causé la ruine et la dévastation; mais nous ne voulons pas que les deux colonies qui ont échappé jusqu'ici à ces ravages, en deviennent aujourd'hui la proie.

Je demande donc le renvoi des propositions qui ont été faites. La commission chargée de les examiner se présentera à cette tribune avec l'impartialité que nou attentions d'elle, nous y apporterons aussi le tribut de nos lumières, et nous aurons bien mérité de nos concitoyens, si nous parvenons à rétablir l'ordre et la paix dans nos colonies.

Aux voix le renvoi, s'écrient plusieurs membre, et le renvoi est pronencé.

On reprend ensuite la discussion sur les transactions Renverra-t-on aux tribunaux pour fixer les délais qui seront accordés aux débiteurs? Telle est la première, question soumise à la délibération, et le conseil la rejette par la question préalable.

Seconde question. De quelle somme le créancier pourra-t-il exiger le paiement sur le-champ? Le conseil arrête qu'un tiers de toute créance venue à terme sera sur le-champ acquitté; et que si le paiement n'est point effectué dans le délai d'un mois, le créancier pourra faire procéder à la saisie.

Les deux autres tiers de la créance seront paya d'année en année.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10.

Un message du lirectoire xécutif informe le consil que les dépêches du général Buonaparte annoncent une victoire décisive à l'armée d'Italic. Jamais cette armét ne s'étoit trouvée dans une position plus critique. L'ennemi a fait tous ses efforts; toutes ses forces disponibles avoient été réunies. Il ne falloit pas moins que les talens militaires du général Buonaparte, que le courage du français pour vaincre tant d'obstacles. Le résultat di différens combats qui ont eu heu pendant huit jours, su une perte pour l'ennemi de douze mille hommes, quant drapeaux et dix huit pièces de canon. Tout présaged nouveaux succès, et sur-tout la prise de Mantoue d'oi dépend le sort de l'Italie.

On annonce la mort du représentant du pouple Horquet, membre du censeil des anciens.

On reprend la discussion de la résolution relative su droits à percevoir sur l'importation du tabac, et qui la fixent à 60 livres par quintal.

Cette résolution, après quelques débats, est rejet tée à une très-grande majorité.

On reprend la discussion de la résolution relative à la loi du 3 bramaire.

Imbert, en détestant la loi du 3 brumaire, pense qu'il est nécessaire d'approuver la résolution dans je circonstances.

J. H. A. POUJADE-B.

De l'imprimerie de le Roamant, rue des Prêtres S. Germain l'Auxergois.

DU

Le prix e 6, et 36 p On s'abe rue des Pré Toutes 1

NOUV

On préte

ue prince êcher de r manie rép tre faire l ril de son s rovale Hier un rémonies le roi f ration de nement onséquence es membr Russie et assister à La process des états, orité dans majesté arvenu à re, il all

ministratio d'état. La solen bré dans l s'est rendu

Alors le

monarque

Du quar Les rapp tillerie ba contiennen jusqu'an 8 ont eu lieu

de ces évè